

26 avril 2011

11.352**Question Bertrand Nussbaumer****Numéro 144**

La presse s'est faite l'écho d'insuffisances au niveau du 144. Le plan de législature mentionnait déjà cette nécessité de réorganiser le dispositif d'alarme en matière de protection de la population. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire où il en est dans cette réorganisation? Pense-t-il apporter des réponses rapides aux manquements constatés et rassurer ainsi la population?